

**DANS  
L'OISE,  
LA FIBRE  
OPTIQUE  
SUR TOUT LE  
TERRITOIRE<sup>3</sup>**

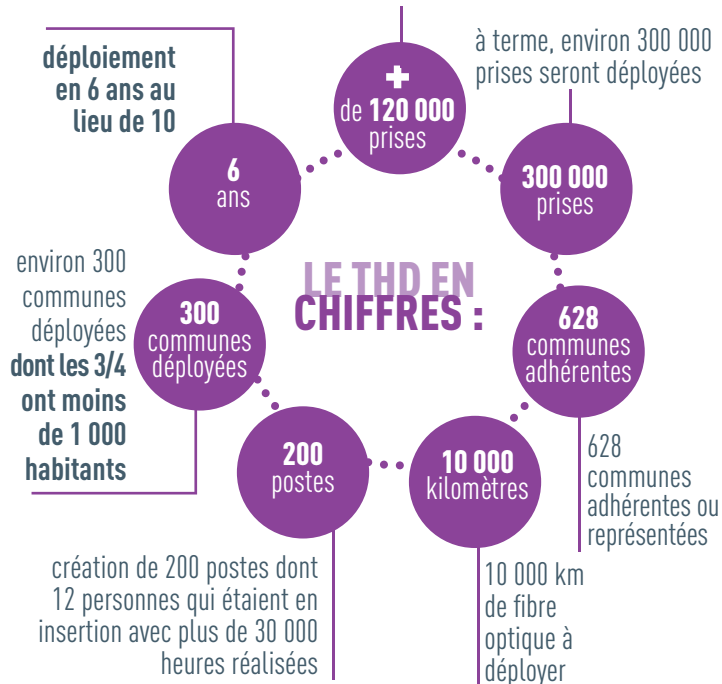
**Priorité aux communes rurales**

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) créé à l'initiative du Département met en œuvre son programme de déploiement **100% fibre optique sur 635 communes** du département de l'Oise en dehors des zones dites AMII<sup>4</sup>.

**À noter**

Sur les zones AMII, le SMOTHD n'est pas autorisé à intervenir, car elles sont réservées par la loi aux opérateurs privés qui se sont engagés à investir. L'arrivée de la fibre sur ces zones dépend donc de la relation entre les collectivités concernées et les opérateurs et non du Département.

**plus de 120 000 prises déjà déployées  
soit 1/3 du programme**



**Toutes les informations relatives au déploiement du Très Haut Débit sont disponibles :**

- sur le site [www.oise-thd.fr](http://www.oise-thd.fr)
- par mail : [contact-smothd@oise.fr](mailto:contact-smothd@oise.fr)
- sur facebook : Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit
- par téléphone au :

**0821 400 101**

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

**Si votre commune est déjà déployée, rendez-vous sur [www.oise-numerique.fr](http://www.oise-numerique.fr) pour connaître les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui couvrent votre secteur.**

**Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ sur le site internet [www.oise-thd.fr](http://www.oise-thd.fr) > rubrique : le THD chez moi.**

Retrouvez la carte des communes couvertes par le SMOTHD et des zones AMII sur [www.oise.fr](http://www.oise.fr)

Suivez-nous sur :



Le Département déploie la fibre optique chez vous\*

**LE TRÈS  
HAUT DÉBIT**

UN SERVICE DÉPARTEMENTAL SUR TOUT LE TERRITOIRE



\*hors zones réservées aux opérateurs privés

<sup>3</sup>Dans les zones urbaines les plus rentables (AMII), la responsabilité du Très Haut Débit incombe aux opérateurs nationaux  
<sup>4</sup>Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement



**AVEC  
LA FIBRE  
OPTIQUE,  
UN DÉBIT  
IDENTIQUE  
POUR TOUS**



**Loisirs**

Mails, photos, musiques, vidéos, télévision en 4K accessibles en un instant



**E-Éducation**

Bulletin de notes, devoirs, emplois du temps consultables en simultané



**Télétravail**

Faciliter les transmissions et pérenniser l'activité de l'entreprise et de ses salariés



**Domotique**

Contrôler et gérer votre domicile à distance



**E-services**

Accéder en toute sécurité à vos données personnelles (banque, espace de santé...)

Tous les renseignements concernant le Département de l'Oise sont consultables en ligne sur [oise.fr](http://oise.fr)

Le Département de l'Oise déploie actuellement un réseau Très Haut Débit sur tout le territoire. La fibre optique répond ainsi aux besoins de tous les habitants, qu'il s'agisse d'une utilisation privée ou professionnelle.

**Temps de téléchargement d'un film (4,8 GO)**

Avec la fibre

**6 minutes**



Simultanéité des écrans

Avec l'ADSL (512 kb/s)

**20 heures**



Pas de simultanéité des écrans

512 kilobits / seconde = 0,5 Mégabits / seconde

**LE  
DÉPARTEMENT  
ACCELERE LE  
DÉPLOIEMENT  
DE LA  
FIBRE**

**Le premier département fibré avec un raccordement 100% gratuit**

Le SMOTHD, créé à l'initiative du Département, fédère tous les partenaires des différents échelons institutionnels (Union européenne, État, Région, Département, communes et Communautés de communes), mobilisant ainsi plus de 300 millions d'euros nécessaires à la réalisation du projet.

**Le Conseil départemental de l'Oise est la seule collectivité en France à avoir fait le choix du 100% FTTH (fiber to the home, la fibre jusqu'à la maison), y compris, pour les zones rurales et les logements isolés.**

Vous n'avez rien à payer pour que votre foyer soit raccordé à la fibre optique : seul l'abonnement et les frais annexes (caution, location de matériel, etc.) auprès d'un fournisseur d'accès à internet restent à votre charge, comme c'est déjà le cas avec l'ADSL.

**Avoir la fibre chez soi**

Une fois les travaux de déploiement réalisés sur votre commune et après un délai réglementaire de 3 mois, votre logement est raccordable. Pour connaître la date d'ouverture commerciale et les fournisseurs d'accès à internet, vous pouvez consulter le site : [www.oise-numerique.fr](http://www.oise-numerique.fr) ou vous rapprocher de votre FAI<sup>2</sup> actuel.

<sup>2</sup>Fournisseur d'Accès à Internet

**LA FIBRE  
OPTIQUE  
ARRIVE  
CHEZ VOUS**

**10 000 KM**  
de fibre à  
déployer

**Environ  
300 000**  
prises  
à installer



**Légende :**

- Déploiement du réseau Oise-THD en souterrain ou en aérien
- Raccordement final (effectué par l'opérateur)

**NRO** Le Noeud de Raccordement Optique (NRO) est un local préfabriqué, qui est situé sur l'artère principale des 1200 km de fibre optique déjà installée dans le cadre du déploiement du haut débit par le Département. Il peut accueillir jusqu'à 20 000 lignes.

**SRO** Le Sous Répartiteur Optique (SRO) est une armoire de rue qui est le point de concentration des câbles couvrant une ou plusieurs communes et peut détenir jusqu'à 720 lignes.

**PBO** Le Point de Branchement Optique (PBO) est le boîtier, souvent blanc, à partir duquel les branchements d'abonnés sont réalisés (au pied de votre immeuble ou sur le trottoir devant votre maison) qui peut supporter jusqu'à 6 lignes.